

**Complément d'avis n° 2021/01-07
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud
de l'Université de Bretagne-Sud
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de l'école de **changement des intitulés de ses formations** :

- Spécialité « Informatique » devient « Informatique et cybersécurité »
 - Spécialité « Sécurité des systèmes d'information » devient « Sécurité des systèmes d'information et cybersécurité »
-
- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud,
 - Vu l'analyse réalisée par Marie-Véronique LE LANN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du changement des intitulés des formations mentionnées, tel que demandé par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON